

Demande de la Bibliothèque du Parlement sur le marqueur de la politique de la protection de l'enfance, de l'enfance et de la jeunesse

Question 1 : Le montant et le pourcentage de l'aide internationale du Canada consacrés à la protection des enfants, à leur santé, à leur nutrition et à leur éducation :

Les activités de suivi et les rapports d'Affaires mondiales Canada (AMC) se concentrent sur les enjeux relatifs aux enfants et aux jeunes en général, en utilisant un marqueur de politique, et comprennent les activités qui visent à améliorer la vie ou à promouvoir et protéger les droits de la personne des enfants et des jeunes, ainsi qu'à permettre aux jeunes de construire et d'utiliser leur capital humain et de devenir des adultes productifs. Conformément aux normes internationales, les marqueurs de politique ne sont appliqués qu'à l'aide bilatérale et excluent donc le financement de base des organisations multilatérales.

L'aide internationale bilatérale d'Affaires mondiales Canada ciblant les enfants et les jeunes pour l'exercice 2019-2020 (l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles) totalise 1,4 milliard \$, ce qui comprend 659 millions \$ (ou 19 % du total de la programmation de l'aide internationale bilatérale) pour la programmation entièrement consacrée aux enfants et aux jeunes, et 772 millions\$ (ou 22 % du total de la programmation de l'aide internationale bilatérale) pour la programmation qui comporte un volet consacré aux enjeux liés aux enfants et aux jeunes.

- **Protection de l'enfance**

En 2019-2020, en tant que sous-ensemble de l'aide internationale globale ciblant les enfants et les jeunes, l'aide internationale bilatérale d'AMC visant à soutenir la fin des violences sexuelles et fondées sur le sexe ciblant les enfants et les jeunes s'est élevée à 47 millions \$, soit 1 % de l'aide internationale d'AMC.

- **Scolarisation**

En 2019-2020, en tant que sous-ensemble de l'aide internationale globale ciblant les enfants et les jeunes, l'aide internationale d'AMC pour la scolarisation a totalisé environ 411 millions \$, soit un peu plus de 9 % de l'aide internationale d'AMC.

- **Santé et nutrition des enfants**

En 2019-2020, en tant que sous-ensemble de l'aide internationale globale ciblant les enfants et les jeunes, l'aide internationale d'AMC pour la santé et la nutrition des enfants s'est élevée à environ 511 millions \$, soit un peu plus de 12 % de l'aide internationale d'AMC. Cela comprend 276 millions \$ (soit 41 % du total des programmes d'aide internationale bilatérale) pour des programmes entièrement consacrés à la santé et à la nutrition des enfants et 275 millions \$ (soit 41 % du total des programmes d'aide internationale bilatérale) pour des programmes dont une composante est consacrée à la santé et à la nutrition des enfants.

Question 2 : la proportion des nouvelles dépenses du Canada pour la réponse mondiale à la COVID-19 qui cible les enfants (y compris pour les enjeux susmentionnés) :

Le Canada a annoncé un nouveau financement de 1,6 milliard \$ pour la COVID-19 depuis le début de la pandémie. Une somme de 226 millions \$ de ce nouveau financement (EF 2020-2021) est consacrée aux enfants et aux jeunes, principalement à la santé, notamment la santé sexuelle et reproductive, la scolarisation, la nutrition et les programmes de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le sexe. Ce montant comprend 112 millions \$ pour la réponse mondiale à la COVID-19 qui sont entièrement consacrés aux enfants et aux jeunes, ce qui représente 7 % de la réponse globale d'AMC à la COVID-19. En outre, 124 millions \$ du nouveau financement d'AMC pour la réponse mondiale à la COVID-19 sont assortis d'une composante dédiée aux enfants et aux jeunes, ce qui représente 8 % de la réponse globale d'AMC à la COVID-19.

En plus des montants précédents, 4 millions \$ (EF 2020-2021) d'aide humanitaire ont été octroyés à l'UNICEF pour soutenir ses activités liées à la COVID-19. Les activités de l'UNICEF, financées par le Canada et d'autres donateurs, visent notamment à réduire la transmission et à atténuer les effets collatéraux de la pandémie sur les enfants et les populations vulnérables. L'intervention de l'UNICEF sera également axée sur la communication des risques et l'engagement communautaire, ainsi que sur la prévention et le contrôle des infections, en particulier les questions touchant l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), tout en assurant un accès continu aux soins de santé et à la nutrition, à l'éducation, à la protection de l'enfance et aux services de lutte contre la violence fondée sur le sexe.

Question 3 : montant du financement rattaché à la campagne « Ensemble pour l'apprentissage » :

La campagne « Ensemble pour l'apprentissage » s'appuie sur les programmes existants d'AMC pour les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les enfants et les jeunes, et contribue à la réalisation de l'engagement du gouvernement à investir 10 % des fonds de l'APD dans l'éducation. Dans le cadre de cet engagement continu, le 3 mars 2021, Affaires mondiales Canada a lancé un appel à propositions auprès d'organisations canadiennes intitulé « Éducation des enfants et des jeunes réfugiés et déplacés en Afrique subsaharienne », évalué à environ 40 millions \$ sur 5 ans. Cet appel s'inscrit dans le cadre de la campagne « Ensemble pour l'apprentissage » du ministère, qui vise à promouvoir une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour les enfants et les jeunes réfugiés, déplacés à l'intérieur de leur pays et des collectivités d'accueil. Cela se fera par l'intermédiaire du renforcement des capacités des organisations locales dirigées par des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays; de l'octroi de subventions aux organisations locales afin de renforcer les programmes d'éducation tenant compte de la dimension de genre pour les enfants et les jeunes réfugiés et déplacés à l'intérieur de leur propre pays, en particulier les filles et les adolescentes; et de l'amplification des voix des organisations locales dirigées par des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui travaillent dans le secteur de l'éducation, y compris les organisations dirigées par des femmes, par l'intermédiaire de leur action collective avec les principaux intervenants en éducation, les gouvernements et les collectivités d'accueil.